



Convention de prêt d'une remorque

L'association Arvicyclo met à la disposition de
N° d'affiliation FFCT

ci dessous dénommé l'emprunteur, une remorque munie d'une roue de secours permettant le transport de neuf (9) vélos.

du au

En contrepartie de ce prêt, l'emprunteur versera une contribution de €

L'emprunteur doit être assuré pour tracter une remorque et s'engage à :

- n'utiliser la remorque que pour le transports de vélos ;
- s'assurer du bon état de la remorque avant de prendre la route (gonflage des pneumatiques, éclairage...);
- installer une plaque avec le numéro d'immatriculation du véhicule.

Assurance

L'utilisateur est informé que la remorque est assuré aux conditions suivantes :

les vélos qui s'y trouvent chargés sont assurés en cours de route, contre les dommages consécutifs à un accident (à l'exclusion du vol) et découlant :

- soit du versement de la remorque,
- soit de l'immersion de la remorque,
- soit de choc entre la remorque et une personne, un animal, une chose ou entre deux éléments de la carrosserie. Montant garanti 22 870 €.

Les frais de "remorquage" consécutifs à un accident de route avec ou sans tiers sont également garantis.

Ces garanties ne s'appliquent qu'en cas de prêt à un club affilié à la FFCT.

Il appartient à l'emprunteur de souscrire éventuellement un complément d'assurance auprès de la FFCT et/ou une assurance complémentaire.

Les éléments manquants ou détériorés seront remboursés sur facture. En cas de vol ou de destruction de la remorque, l'emprunteur remboursera la remorque au tarif de : €

État des lieux au départ :

État des lieux au retour :

Fait à Arvillard le

Pour l'emprunteur (nom, prénom, signature)

Pour Arvicyclo (nom, prénom, signature)